

N°17-03-24

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 février 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; LEMAIRE C. Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de H CARVALHO) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de A CORDIER) ;

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J DELRUE) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D FOURNIER) ; BOIN E. (donne pouvoir à J DELANNOY) Messieurs SENECAT D. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D DOURIEZ) ; CORDIER A. (donne pouvoir à G WYCKAERT) ; GALLET J.M. ; BEE D.

Monsieur Alain CLABAUT est élu secrétaire.

**OBJET : TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) –
ENGAGEMENT DE LA CCPL – AVENANT A LA CONVENTION**

Rapporteur : Christian LEROY

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II ;

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015 ;

Vu la convention signée le 11 octobre 2016 entre la CCPL et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer labellisant le Territoire comme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » ;

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la

politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribue notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, a été labellisée TEPCV par le Ministère le 11 octobre 2016 suite à la présentation d'un premier programme d'actions pour un montant de financement du Ministère de 500 000 euros.

Compte tenu de cette labellisation, les deux nouvelles actions qui devaient être incluses dans le TEPCV du Parc Naturel Régional doivent aujourd'hui être reprises dans le cadre d'un avenant à notre propre convention. Cela donne également l'opportunité à la CCPL d'inscrire de nouvelles actions et de profiter de financements intéressants.

Le plan de financement global est défini comme suit :

Actions proposées	Maître d'ouvrage	Montant total de l'action	Fonds mobilisés dans le cadre du TEPCV	Autofinancement
1^{ère} enveloppe				
Action n°1 modifiée : Mise en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés de la CCPL	CCPL	100 000 € HT	80% - 80 000 €	20% - 20 000 €
Action n°2 modifiée : Réduction des consommations d'énergie du système d'éclairage et recours à des matériaux écologiques pour charger la moquette synthétique de la Plaine intercommunale des sports / loisirs du Pays de Lumbres –	CCPL	180 000 € HT	80% - 144 000 €	20% - 36 000 €
Action n°3 modifiée : Soutien aux travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux	Communes	200 000 € HT	80% - 160 000 €	20% - 40 000 €
Action n°4 : Mise en place de points d'apports volontaires pour les papiers journaux	CCPL	50 000 € HT	80% - 40 000 €	20% - 10 000 €
Action n°5 : Sensibilisation, accompagnement et mise en place d'une plateforme de compostage dans le collège Albert Camus et le lycée Bernard Chochoy de Lumbres	CCPL	60 000 € HT	80% - 48 000 €	20% - 12 000 €
Action n°6 : Mise en place d'un point de vente direct de produits en circuits courts en partenariat avec les agriculteurs/producteurs du Territoire	CCPL	100 000 € HT	80% - 80 000 €	20% - 20 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170306-17-03-24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

Action n°7 : Etude technique pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux en autoconsommation – 2017	CCPL	40 000 € HT	80% - 32 000 €	20% - 8 000 €
Action n° 8 : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux en autoconsommation à titre d'exemplarité – 2017/2018	CCPL	105 000 € HT	80% - 84 000 €	20% - 21 000 €
Action n° 9 : Mise en place d'animations de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans le cadre des activités scolaires et périscolaires	CCPL	40 000 € HT	80% - 32 000 €	20% - 8 000 €
Sous-total enveloppe 1		875 000 €	700 000 €	
2^{ème} enveloppe				
Action n° 10 : Mise en œuvre d'un cheminement d'interprétation et de découverte des zones humides et espaces de renaturation sur le site du marais et de la plaine intercommunales des loisirs à Lumbres	CCPL	120 000 € HT	27% - 32 500 €	73% - 87 500 €
Action n° 11 : Expérimentation sur le partage de véhicules en milieu rural	Communes	108 000 € HT	62,5% - 67 500 €	20% - 21 600 € Bonus écologique 17,5% - 18 900 €
Action n° 12 : Aménagement de liaisons douces dans le cadre du projet de redynamisation du centre-bourg de Lumbres (Objectif CPER 2014/2020)	Ville de Lumbres	500 000 € HT	80% - 400 000 €	20% - 100 000 €
Action n° 13 : Installation de ruchers sur la CCPL et sensibilisation des publics à la protection des abeilles, en lien avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française	CCPL	54 000 € HT	80% - 43 200 €	20% - 10 800 €
Action n° 14 : Acquisition d'une flotte de cycles électriques partagée	CCPL	30 000 € HT	80% - 24 000 €	20% - 6 000 €
Action n° 15 : Réduction du tonnage de déchets par la mise en œuvre expérimentale de poulaillers chez les particuliers	CCPL	30 000 € HT	80% - 24 000 €	20% - 6 000 €
Sous-total enveloppe 2		842 000 €	591 200 €	
TOTAL		1 717 000 € HT	1 291 200 €	425 800 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170306-17-03-24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017

TOTAL : 1 717 000 € HT
Bonus écologique VE 18 900 € soit 1,1 %
Part TEPCV 1 291 200 € soit 75,2 %
Part d'autofinancement 406 900 € soit 23,8 %
Dont :
CCPL 245 300 €
Communes 161 600 €

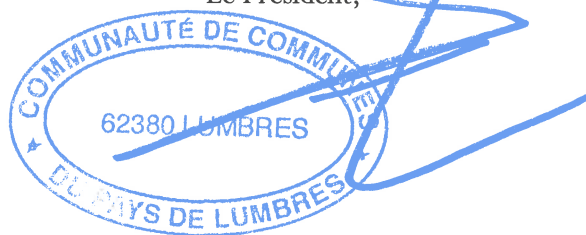
Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil communautaire:

- De valider les 15 actions décrites ci-dessus
- D'autoriser le Président :
 - à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
 - à signer la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation
 - à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 15 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** les 15 actions décrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Président :
 - à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
 - à signer la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation
 - à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 19 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20170306-17-03-24-DE
Date de télétransmission : 08/03/2017
Date de réception préfecture : 08/03/2017